

Sixième conférence Africaine sur la population - Ouagadougou –Burkina Faso, 5-9 Décembre 2011

Thème : La population Africaine : Passé, Présent et Futur

Sous Thème : Programmes et politiques

Séance : **Evaluation des interventions en matière de population**

Par Yéo Drissa : démographe, Ministère du Plan de Côte d'Ivoire

Email : yeognene@yahoo.fr

14.4. Evaluation des interventions en matière de population : cas de la contribution d'une Unité mobile en stratégie avancée en Côte d'Ivoire

En 2002, la situation de crise politico-militaire auquel a été confrontée la Côte d'Ivoire a entraîné un déplacement massif des populations et la dégradation des infrastructures sociales de base de la zone Centre Nord et Ouest (CNO) du pays. Cette crise a alors exacerbé le système sanitaire déjà précaire et accru les besoins en santé de la reproduction aussi bien pour les populations autochtones que pour celles non déplacées restées sur place.

Pour faire face à cette situation, l'UNFPA a développé un cadre d'intervention humanitaire (CDIH) pour appuyer les efforts du Gouvernement en matière de santé de reproduction. A cet effet, le projet « IVC/03/PO3 » a été élaboré et avait pour objectif la prévention de la surmortalité maternelle liée à la crise à travers le renforcement des soins obstétricaux d'urgence, de la planification familiale et de la prise en charge syndromique des IST dans sept (7) districts sanitaires à Duekoué, Daloa, Bouaflé, Bocanda, Tanda, Bondoukou, situés le long de la ligne de front et à Katiola en zone occupée.

L'une des stratégies de ce projet a consisté à développer des services ambulatoires dans les districts de Katiola et Duékoué. Le District sanitaire de Katiola en a bénéficié à travers une unité mobile. La remise officielle de l'unité mobile au district sanitaire de Katiola a eu lieu le 30 mars 2006 à Abidjan mais pour des raisons administratives, le véhicule n'a pu être disponible sur le terrain que le 20 mai 2006.

Au terme de trois années d'activités, la présente évaluation avait pour objectif d'analyser la contribution de l'unité mobile dans la lutte contre la mortalité et la morbidité maternelles dans le district de Katiola et de documenter l'expérience de la Côte d'Ivoire en matière de stratégie avancée en santé de reproduction.

L'évaluation a porté sur six (6) localités desservies par l'unité mobile. Les points focaux de l'UNFPA et de la DC-PNSR/PF, l'équipe cadre du district, le personnel de l'unité mobile, les garçons de salle des CSR, les chefs/leaders communautaires et les bénéficiaires ont constitué la population cible des guides d'entretiens élaborés à cet effet.

Les résultats obtenus à la suite de l'évaluation a montré : (i) une non implication des autorités politiques/administratives de Katiola, (ii) une restriction de la population bénéficiaires aux femmes et enfants, (iii) une absence de mode de gestion de l'unité mobile, (iv) une hausse des CPN et des activités de vaccination routinière, (v) pas d'activités de prise en charge syndromique, de PF, ni de cas référés de complications obstétricales.

Les forces de la stratégie avancée sont les suivants :

- Le véhicule 4X4 est en bon état de fonctionnement pour la continuation des services ambulatoires de prévention et le rapprochement des services de santé auprès des populations des zones d'accès difficile ;
- Les populations restent particulièrement hospitalières et disponibles à réserver un accueil chaleureux ;
- La présence d'une sage-femme dans l'équipe mobile facilitant ainsi l'engouement pour les CPN ;
- Le personnel de santé est disponible et motivé à poursuivre les activités.

Au titre des faiblesses, l'évaluation a relevé :

- Manque de motivation financière du personnel de l'unité mobile ;
- Manque de matériel et d'équipement dans l'unité mobile;
- Ruptures à répétition des stocks et autres consommables pour l'unité mobile ;
- Insuffisance de complétude et de promptitude dans la production des données statistiques ;
- Absence de procédure de gestion
- Retard de l'approvisionnement en carburant
- Insuffisance de plaidoyer auprès du Conseil général et du conseil Municipal
- La restriction de la prise en charge du service ambulatoire uniquement aux femmes et aux enfants.

L'évaluation de ce projet a permis de formuler les recommandations suivantes pour répondre efficacement aux problèmes de santé de reproduction des populations des zones d'accès difficiles :

AU NIVEAU DE L'UNFPA

- Poursuivre/renforcer les acquis de l'unité mobile dans les zones d'intervention ;
- Orienter les activités de l'unité mobile vers les localités ne disposant pas ou ayant des centres de santé non encore opérationnels ;

AU NIVEAU DC PNSR/PF

- Faire un plaidoyer auprès de la Direction régionale et de la Direction des Ressources Humaines du Ministère de la Santé pour affecter un personnel de santé exclusivement dédié à l'unité mobile ;
- Rechercher des financements additionnels auprès d'autres bailleurs pour financer les activités de la stratégie avancée.
- Renforcer les capacités des prestataires afin d'améliorer la qualité des services fournis;
- Définir clairement une procédure de gestion de l'unité mobile par la mise en place d'un comité de gestion impliquant toutes les parties prenantes ;
- Assurer l'approvisionnement continue des produits de SR de l'unité mobile;
- Etendre les prestations de service aux autres couches de la population, notamment les hommes ;
- Continuer à sensibiliser la population sur l'utilisation des services fournis.

AU NIVEAU DES AUTORITES DES COLLECTIVITES LOCALES

- Elaborer un plan stratégique de pérennisation de la stratégie avancée ;
- s'impliquer davantage pour s'approprier les acquis de l'unité mobile dans la région ;
- sensibiliser la population sur les questions de santé de la reproduction.